

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Ross a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

*Deux heures et demie de l'après-midi.*

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Dans le domaine international, le premier objectif du Gouvernement est d'assurer la paix et la sécurité. A cette fin, le Canada maintient son adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies. Notre politique extérieure tient compte des réalités et des dangers de la situation existante; or le péril communiste est l'un de ces dangers. Tant que l'Organisation des Nations Unies n'offrira pas une garantie suffisante de paix et de sécurité, les nations pacifiques devront également rechercher cette sécurité dans l'union de leurs forces. Les pays de l'Atlantique-Nord, dont le Canada, négocient en ce moment un pacte de sécurité. Une fois le traité conclu, il sera soumis à votre approbation. Ce traité de l'Atlantique-Nord complétera le Traité de garantie mutuelle que les États de l'Europe occidentale ont signé à Bruxelles l'an dernier. La Charte des Nations Unies prévoit les ententes régionales de ce genre.

En dépit de l'incertitude de la situation et de l'activité perturbatrice du communisme international, les États de l'Europe occidentale avancent dans la voie du relèvement. L'aide qu'ils reçoivent de l'Amérique du Nord contribue puissamment au rétablissement de leur activité économique et leur permet de mieux résister à l'agression, tant intérieure qu'extérieure.

Au pays, nous avons joui de bonnes récoltes. L'expansion industrielle se produit à un rythme sans précédent. Nous avons eu peu de différends entre patrons et ouvriers entraînant des interruptions du travail. La tendance à l'inflation est moins prononcée; l'emploi de la main-d'œuvre atteint des niveaux inconnus jusqu'ici. L'économie libre de notre pays, qui se révèle capable d'assurer à tous un niveau élevé d'existence, de justice sociale et de liberté individuelle, offre un contraste saisissant avec le régime des pays communistes. De l'avis de mes Ministres, la marche constante vers la réalisation de la justice sociale pour tous est une sauvegarde efficace contre l'influence des doctrines subversives.

La population de Terre-Neuve a, par un vote majoritaire donné à l'occasion d'un referendum, exprimé le désir d'entrer dans la Confédération. Les conditions exactes de l'union ont fait, par la suite, l'objet de négociations avec les représentants autorisés de Terre-Neuve. Vous serez invités à sanctionner sans délai l'accord qui a été signé le 11 décembre et à prendre des dispositions pour l'accession de Terre-Neuve à la qualité de province du Canada le 31 mars. Je suis persuadé que cette union sera à l'avantage mutuel de Terre-Neuve et du Canada.

Vous serez saisis de modifications à la loi de la Cour suprême qui ont pour objet de faire de la Cour suprême du Canada le tribunal de dernière instance pour le Canada.

Vous serez invités à sanctionner, subordonnément à l'approbation des autorités des États-Unis, l'accord conclu en 1941 pour favoriser la navigation et la production d'énergie dans le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

Vous serez invités à prendre les dispositions législatives nécessaires pour donner suite aux accords touchant la vente de produits agricoles au Royaume-Uni.

Afin d'aider à la restauration du commerce mondial, si nécessaire à la sécurité générale et à notre propre prospérité, le Canada a participé à l'élaboration de la Charte de l'Organisation internationale du commerce et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui seront soumis à votre approbation. D'ici quelques mois, le Canada entamera encore des pourparlers avec treize autres pays afin d'étendre la portée des concessions douanières que nous avons obtenues à Genève en 1947. Le Gouvernement continuera d'agir avec vigueur en vue de l'amointrissement des obstacles douaniers et autres au mouvement des denrées et de l'expansion la plus prompte possible du commerce multilatéral.

En attendant, le Gouvernement cherche à écarter des obstacles particuliers à la continuation de la vente de denrées canadiennes sur nos marchés extérieurs traditionnels et, à cette fin, collabore intimement avec les pays intéressés à la mise en œuvre du Programme de rétablissement européen.

La commission permanente établie par les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni en vue d'étudier le progrès du commerce entre nos deux pays siège à Londres en ce moment.

Dans l'intérêt de notre commerce, tant intérieur qu'extérieur, une mesure sera présentée visant à généraliser et à entourer de sauvegardes suffisantes l'emploi de la marque nationale de commerce "Norme du Canada" sur des marchandises conformes à des normes prescrites, et à exiger un étiquetage convenable pour éviter que le public ne soit induit en erreur.

L'accroissement de nos avoirs en dollars des États-Unis a permis de lever certaines restrictions imposées en novembre 1947. D'autres restrictions disparaîtront à mesure que la situation s'améliorera. Tant que l'état du commerce

et des finances restera instable, une certaine mesure de réglementation des changes étrangers sera nécessaire. Vous serez donc priés de proroger encore la Loi sur le contrôle des changes.

Le rapport de la Commission royale sur les prix vous sera présenté dès qu'il aura été soumis au Gouvernement.

Il vous sera demandé d'approuver des dispositions ayant pour objet de maintenir la régie de l'acier et un nombre restreint de régies des prix, y compris celle des loyers des maisons d'habitation.

Vous serez invités à prendre des dispositions législatives autorisant l'État à aider au moyen de prêts les fabricants d'acier de base, afin d'accroître la production.

Le Gouvernement fédéral a informé les gouvernements provinciaux qu'il est prêt à abandonner la régie des loyers dans toute province où l'administration provinciale exprimera le désir d'en assumer la juridiction.

La construction de locaux d'habitation a reçu et continue de recevoir une attention soutenue. Au cours de la dernière année civile, on a construit plus de logements que jamais auparavant.

On vous demandera d'approuver l'établissement d'un ministère de la Reconstruction et de la Mise en valeur qui se chargera des fonctions présentement exercées par le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, y compris la responsabilité ministérielle de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Vous serez aussi saisis d'une mesure tendant à aider l'aménagement d'une route transcontinentale.

Une commission royale a été nommée pour faire enquête et rapport sur toutes les questions de politique économique, de la compétence du Parlement, que posent l'exploitation et l'entretien des moyens de transport nationaux. Joint aux conclusions de l'enquête effectuée par la Commission des transports, le rapport de la Commission royale devrait fournir au Parlement et au Gouvernement le fondement d'une politique bien conçue en matière de transport.

Le Programme de santé nationale que le Gouvernement a lancé l'an dernier reçoit l'appui de toutes les provinces. S'ajoutant aux mesures provinciales en matière de santé, ce programme a déjà permis, pour le plus grand bien de notre population, d'accroître les aménagements dont dispose le Canada en ce domaine.

Un projet de loi visant à étendre la portée de la loi sur les allocations familiales marquera une autre étape de la politique du Gouvernement qui consiste à établir des normes nationales de sécurité sociale et de bien-être destinées à assurer à tous les Canadiens la plus grande mesure possible de justice sociale.

L'organisation des forces armées dans le sens de l'unification et de la coordination s'est poursuivie à un rythme accéléré. Le recrutement et l'instruction des officiers et hommes de troupe de l'active et de la réserve ont fait des progrès constants, de telle sorte que les armées de mer, de terre et de l'air puissent répondre aux besoins de la défense du Canada à mesure qu'ils se modifient.

On est à réaliser de nouvelles améliorations dans les conditions du service dans les forces armées, et dès que les résultats des recherches peuvent subir des épreuves satisfaisantes on leur procure des équipements additionnels. On soumettra à votre examen des modifications aux lois actuelles touchant les forces armées.

D'autres mesures que vous serez appelés à examiner comprendront des projets de loi sur la conservation des forêts, les télécommunications trans-océaniques, la régie et la réglementation des pipe-lines interprovinciaux et internationaux et l'aide à l'industrie canadienne des constructions navales. On soumettra à votre approbation des mesures destinées à modifier la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, et la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

De l'avis de mes Ministres, il y a lieu d'étudier l'activité des organismes du gouvernement fédéral en ce qui concerne la radio, le cinéma, la télévision, l'encouragement des arts et des sciences, les recherches, la conservation de nos archives nationales, une bibliothèque nationale, les musées, les expositions, les rapports, dans ces domaines, avec les organisations internationales, et toute autre initiative visant à enrichir notre vie nationale, à nous faire comprendre la valeur de notre patrimoine national et à faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Le Gouvernement entend instituer prochainement, à cette fin, une commission royale.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à prendre les dispositions ordinaires en vue d'assurer les services essentiels.

La prospérité générale qui règne en ce moment se manifeste par un niveau élevé du revenu national, et mes Ministres ne manquent pas d'en tenir compte dans la préparation des propositions budgétaires qui vous seront soumises.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

La naissance d'un fils à Leurs Altesses royales la princesse Élisabeth et le duc d'Édimbourg a donné lieu à des réjouissances générales. L'indisposition de Sa Majesté le roi a assombri quelque peu, cependant, les manifestations de joie qui ont marqué la naissance du prince royal. Le peuple canadien prie avec confiance pour la guérison complète du roi.

Depuis la clôture de la dernière session, M. Mackenzie King a abandonné le poste de premier ministre. Tous les Canadiens espèrent, j'en suis sûr, que M. King, libéré de ses plus lourdes responsabilités, continuera encore longtemps à faire profiter le Canada ainsi que tout le monde libre, du dévouement et de la distinction de ses services publics.

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Copp, pour l'honorable sénateur Robertson, présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.